



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 27 mai 2025, à 20h00

Présidence : M. Marc Fahrni, Syndic

Scrutateurs : M. Morgan Grandjean, Antoine Vial

Rédactrice : Mme Catherine Mesot, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : 971
Nombre de citoyennes et citoyens présents : 33 (sans le conseil : 26)
La majorité est : 17 (sans le conseil : 14)

★ ★ ★

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du mardi 27 mai 2025 qu'il salue cordialement et relève en particulier la présence de Monsieur le Député Marc Pauchard, Madame la Présidente de Paroisse Sylvia Yerly, Mesdames et Messieurs les membres des commissions.

Le mode de convocation par publication dans la feuille officielle no 20, du 16 mai 2025 et sur le site Internet de la commune, affichage aux piliers publics de la commune, ainsi que par tout ménage ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter.

Il excuse Béatrice et Dominique Duay. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Remerciements à Frédéric Deillon

Marc adresse quelques mots à Monsieur Frédéric Deillon qui a démissionné du Conseil communal à la fin de l'année dernière et souligne toute la reconnaissance de la commune envers cet homme engagé depuis 30 ans pour la communauté.

Frédéric est entré en fonction en 1996 pour l'ancienne commune de Grattavache. Il a débuté par le dicastère des écoles, du Cercle scolaire Le Crêt-Grattavache-Progens et, par son sens de l'écoute et sa capacité à arbitrer dans le calme, il a su trouver les compromis entre les parties, entre autres lors de la répartition des classes. La construction de l'école enfantine à Grattavache était une étape importante de sa carrière d'élu communal. Cinq ans après son entrée en fonction, il a été nommé Syndic, avec comme responsabilité, l'administration de la commune de Grattavache qu'il a menée avec sérieux et bienveillance. La création de l'école maternelle Le Nuage bleu a été un moment marquant de son mandat, entre émotion et conviction pour le bien de la petite enfance. M. le Président évoque également les sympathiques camps de ski aux Paccots.

Face aux besoins croissants, Frédéric a œuvré à structurer les services communaux pour arriver à la création d'un groupe de travail pour l'étude de la fusion de communes. Aux termes de l'étude, c'est une fusion à trois communes qui a abouti. Sa carrière professionnelle l'a contraint à quitter la politique active, mais Frédéric a été nommé au sein de la commission financière et sa présidence.

En 2014, Frédéric réintègre le Conseil communal de La Verrerie, en remplaçant le plus jeune conseiller communal du canton. Il prend le poste de l'éducation et de la petite enfance avec enthousiasme et rigueur. En 2016, il est nommé Vice-syndic. Il a œuvré à la mise en place de l'accueil extrascolaire. Marc souligne encore son sens pratique et son souci des finances. Il a été président de la commission de bâtisse pour la construction de notre bâtiment scolaire « l'Ekoula », commission qui a bénéficié de son esprit constructif et de son intérêt pour la collectivité.



Apprécié pour son engagement, son sérieux, sa collégialité aussi, Marc relève que son départ est compris et respecté, bien que la commune perde un collègue de confiance et de cœurs. Au nom du Conseil communal et des citoyennes et citoyens servis avec tant de loyauté et compétence, un immense merci.

Frédéric remercie le Conseil communal et en particulier Marc pour ses belles paroles. Il note que les années qui passent vite, la bonne équipe collégiale et le super personnel administratif qui rend la vie plus simple. Frédéric dit le beau parcours et l'occasion de faire des connaissances notamment au sein du district et également qu'on y apprend l'humilité car on est loin de tout maîtriser.

Il a eu plaisir à écouter ces bonnes paroles et souhaite bon vent à la commune et au Conseil communal.

Nomination de Sarah Luisier, nouvelle conseillère communale

Madame Sarah Luisier a rejoint ce soir, la table du Conseil communal pour sa première assemblée. Elle participe au Conseil communal depuis deux mois.

Marc lui souhaite la bienvenue au nom de toute l'assemblée.

Tractanda de l'assemblée

Le Tractanda de l'assemblée ne suscite ni remarque, ni question.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024

Monsieur le Président rappelle les objets votés lors de l'assemblée du 10 décembre 2024.

Revitalisation de la Sionge

Les questions de la revitalisation et des échanges de terrains sont réglées. Le dossier préalable a été transmis au canton pour consultation.

Règlements communaux approuvés par l'assemblée communale

Tous les règlements ne sont pas encore de retour du canton, mais la majeure partie ont été retournés avec la décision de la Direction respective concernée.

Le protocole de l'assemblée du 10 décembre 2024 ne suscite ni remarque ni question. **Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité par vote à main levée.**

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Thierry Vial, responsable des finances, pour la présentation des comptes.

2. Comptes 2024

Monsieur Thierry Vial présente les comptes 2024 et informe que le bouclage se solde par un déficit de près de 78'795 francs, alors que nous avons prévu au budget 242'379 francs de déficit. Les comptes 2023 se sont soldés avec un déficit 14'054 francs.

Une provision pour impôt de 275'000 francs a été créée. Les impôts qu'on pense encaisser au 31 décembre 2024 figurent dès cette année sur les comptes.

Sans la comptabilisation de cette provision, les comptes se seraient soldés par un déficit d'environ 354'000 francs. C'est donc un exercice inquiétant.

Monsieur Thierry Vial informe que ce soir, l'assemblée se prononcera sur les comptes et les dépassements importants.



2.1 compte de résultats

Monsieur Thierry Vial présente le compte de résultats et apporte les précisions suivantes :

0 – Administration générale

022. « Services généraux, autres »

- › Cotisations aux associations pour 61'563 francs
En 2023, ces cotisations se montaient à 36'910 francs.
- › Maintenance des logiciels pour 12'127 francs
C'est une bonne surprise, nous avons limité le recours au support auprès de notre fournisseur de métier. Il n'y a non plus eu de grandes modifications demandant une formation et un support. Le budget était estimé à 25'000 francs et les dépenses pour 2023 étaient de 47'232 francs.
- › Frais de réception et délégations, cadeaux pour 15'341 francs
Il s'agit des cadeaux pour les nonagénaires, soupers et cadeaux pour les jeunes citoyens, souper du Conseil et les dons à toutes les sociétés qui organisent leur assemblée dans cette salle, car on fait un don à chaque fois.

029. « Immeubles administratifs »

- › Administration communale. Les dépenses pour le combustible sont inférieures au budget.
Imputation interne édilité et conciergerie. Les employés communaux ont collaboré aux travaux pour l'installation du chauffage à pellets. Leurs heures pour cette tâche, initialement comptabilisées sous l'édilité, sont transférées dans ce compte.

Le total du chapitre « Administration »

- › charges 527'401 francs 98
- › produits 40'478 francs 50,
- › résultat de 486'923 francs 48 d'excédent de charges

1 – Ordre et sécurité publiques, défense

150. « Service du feu communal»

Participation au Bataillon Secours Sud pour 14'451 francs, c'est un peu moins que le budget de 21'000 francs.

1506 « bâtiment du feu »

- › Le bénéfice 18'967 francs est réparti entre Semsales et notre commune.
- › Locations : nous encaissons de 33'030 des Secours sud.
- › Entretien du bâtiment, il s'agit de la réfection du sol.

Le total du chapitre « Ordre public »

- › charges 147'296 francs 90
- › produits 97'589 francs 20,
- › résultat de 49'707 francs 70 d'excédent de charges, contre 64'000 au budget.

2 – Enseignement et formation

217. « Bâtiment scolaire »

- › Electricité : 16'156 francs
Il y a un problème concernant l'électricité. Monsieur Jean-Bernard Jaquet étudie ce souci avec le Groupe e. Un rendez-vous est d'ores et déjà fixé le 15 juin avec le Groupe e pour examiner la situation dans le but de trouver une explication à cette grande différence de consommation.



- › Location de la salle de sport pour 18'006 francs

Cette location est remontée à 18'000 francs de produits, soit pratiquement le budget de 19'000 francs. En 2023, elle était de 13'877 francs.

218 : « Accueil extrascolaire »

- › Contribution AES vacances communes partenaires pour 6'540 francs

C'est un nouveau compte. Un AES vacances a été mis sur pied en commun avec les communes de la haute Veveyse. Les enfants sont accueillis à Semsales.

Pour la création de ce service, nous avons reçu une subvention cantonale de 7'473 francs.

219 : « Cercle scolaire intercommunal »

- › Abonnements des TPF : 20'693 francs

Monsieur Thierry Vial explique qu'en 2024, nous avons reçu une facture d'abonnement pour la rentrée 2023. Elle a été comptabilisée dans les comptes 2024.

- › Entretien des véhicules : 23'607 francs

Nos véhicules ont nécessité de beaucoup de réparation et entretien.

219 : « Ecoles spécialisées »

- › La part des communes est en forte augmentation : 190'680 francs. Elle était de 173'054 en 2023.

Le total du chapitre « Enseignement et formation »

- › charges 2'279'371 francs 31
- › produits 435'299 francs 30,
- › résultat 1'844'072 francs 01, identique pratiquement que le budget.

3 – Culture, sport et loisirs

342. « Loisirs »

- › Aménagements du point du centre de la Romandie et fête des 20 ans de la fusion : 19'740 francs, conforme au budget.

Le total de ce chapitre « Culture, sports et loisirs »

- › charges 50'834 francs
- › produits 0 francs,
- › résultat 50'834 francs

4 – Santé

412. « Etablissements médicaux sociaux »

- › Participation au Réseau Santé Social Veveyse : 85'012 francs, sur un budget de 134'257 francs. Ces dépenses s'élevaient à 110'580 francs en 2023.

422. « Services de sauvetage »

- › Participation communale aux ambulances : 1'417 francs, alors que le budget était estimé à 19'160 francs et que le compte 2023 était de 7'066 francs.

Le total de ce chapitre « Santé »

- › charges 596'832 francs 39
- › produits 2'861 francs 65,
- › résultat 593'970 francs 74. La prévision était de 706'142 francs.

La différence est essentiellement due aux factures du RSSV de la Veveyse. Le RSSV facture sur la base du budget et lorsque les comptes sont plus favorables et qu'il y a moins de dépenses, il y a un remboursement.



Monsieur le Président relève que la différence provient surtout des Ambulances qui n'ont coûtées que 1'417 francs, ceci grâce à deux remboursements.

Monsieur le Président ajoute que ce bon résultat provient surtout des deux EMS qui étaient pratiquement pleins.

5 – Affaires sociales

545. « Prestations aux familles – structures d'accueil extrafamiliale » : en forte augmentation.

5452 « Ecole maternelle Le Nuage bleu »

- › Salaires : il y a une augmentation des salaires due à l'ouverture d'un ½ jour de plus dès janvier 2024 qui n'était pas prévu au budget.

572. « Aide sociale »

5726 « Service social de la Haute Veveyse »

- › Notre contribution se monte à 103'272 francs. Le budget était estimé à 76'322 francs au budget. Monsieur Thierry Vial explique les raisons de cette différence qui provient surtout des salaires. Il y a eu des changements pour le personnel avec une modification du taux d'activité et des adaptations de salaires.

5790 « prévoyance sociale

- › Repas à domicile : la demande est en baisse.

Le total du chapitre « Affaires sociales »

- › charges 1'316'997 francs 30
- › produits 622'828 francs 25,
- › résultat 694'169 francs 05 – 651'000 francs au budget.

6 – Trafic et communications

615. « Routes communales »

- › Il y a eu peu de neige, par conséquent une dépense faible pour le déneigement : 22'028 francs contre les 40'000 francs prévus au budget.
- › Imputations internes prestations aux autres fonctions : 122'500 francs, notamment vers les comptes des bâtiments.

Le total du chapitre « Trafic et communications »

- › charges 503'076 francs 98
- › produits 153'285 francs 90,
- › résultat 349'791 francs 08 – 380'000 francs au budget.

7 – Protection de l'environnement et aménagement de l'environnement

71. « Approvisionnement en eau »

- › Entretien du réseau : 2'004 francs

Il y a eu très peu d'entretien sur le réseau cette année. Nous avons pu attribuer 75'827 francs au financement spécial du maintien de la valeur et équilibre du compte.

72. « Traitement des eaux usées »

- › Entretien des infrastructures : 773 francs
- › Prestations de services de tiers : 23'311 francs.



Il s'agit de la saisie numérique des raccordements privés. Ce travail est terminé et a coûté meilleur marché que prévu, le budget était de 49'000 francs.

- › Remboursement des taxes de raccordement pour une parcelle qui a été retirée du plan directeur communal.
- › Attribution au financement spécial maintien de la valeur et équilibre du compte : 33'856 francs.

73. « Gestion des déchets »

- › Ramassage et élimination à la déchetterie : 74'972 francs
- › Ramassage et élimination des ordures ménagères : 50'125 francs

74. « Aménagement »

741. « corrections de cours d'eau »

- › Entretien des ruisseaux et collecteurs : 10'285 francs.

Il s'agit du curage du ruisseau du Lavau où il y a des pièges à bois et un bassin de récupération.

79. « Aménagement du territoire »

- › Frais d'étude de 13'736 francs pour les démarches concernant le PAL

On collabore avec d'autres communes concernant le volet éolien du Plan directeur cantonal (PDCant).
Monsieur Thierry Vial informe que le Conseil communal s'oppose à ce projet.

Le total du chapitre « Protection de l'environnement et aménagement de l'environnement

- › charges 737'293 francs 48
- › produits 653'333 francs 92,
- › résultat 83'959 francs 56

8 – Economie publique

82 « Sylviculture »

- › Corporation forestière : 12'000 francs de bénéfice sur le bois.

84. « Tourisme » : forte augmentation par rapport à 2023.

Le total de ce chapitre :

- › charges 55'517 francs 87
- › produits 42'143 francs 76,
- › résultat 13'384 francs 11

9 – Finances et impôts

91. « Impôts »

- › Pertes effectives sur débiteurs impôts : 36'637 francs.

Dès 2026, la commune facturera directement les impôts pour éviter les frais du canton qui actuellement s'occupe de cette tâche pour nous.

- › Provision pour impôts 275'000 francs, soit 12,4% du montant facturé.
- › Contribution immobilière : 339'731 francs, la diminution par rapport au budget de 350'000 francs est due aux corrections des valeurs faites en 2022 et 2023 passées en 2024.

96. « Administration de la fortune et de la dette »

961. « Intérêts »

Il y a une augmentation des taux, mais aussi des montants empruntés.



963. « Immeubles du patrimoine financier »

Ce sont les bâtiments qui ne sont pas du patrimoine administratif, à savoir tous sauf l'administration communale.

- Café : 19'259 francs de charges nettes. 32'000 francs au budget (1% attribution au fond de rénovation : 13'000 francs et 1% d'intérêt calculatoire : 13'000 francs. *Ces attributions de 1% sont également comptabilisées pour les autres bâtiments ci-après.*
- PPE : bénéfice net de 3'853 francs
- Ancienne école de Grattavache : 18'403 francs de charges nettes.
Il y a 12'000 francs de charges de salaire pour l'entretien des gazons et place de jeux et la conciergerie à notre charge.
- Ancienne cure de Progens : 11'917 francs de charges nettes.
Il y a eu des travaux d'amélioration de la disposition du jardin potager qui a été mis à disposition des citoyens.
- Parchets communaux : 9'191 francs de bénéfice net.

Ce chapitre est bouclé avec un résultat positif de 4'166'811 francs 73

- charges 309'416 francs 57
- produits 4'476'228 francs 30,

Le compte de résultats se solde par un excédent de charges de 78'795 francs 62.

Les citoyens et citoyennes n'ont pas de question ou remarque.

Rapport de gestion

Monsieur Thierry Vial suggère aux citoyennes et citoyens de lire le rapport de gestion du Conseil communal qui est disponible sur notre site Internet.

Il explique qu'on ne peut pas ajuster le flux de trésorerie et présente le tableau projeté à l'écran.

La variation de la trésorerie est de 238'938 francs.

Liste des dépassements

Monsieur Thierry Vial donne connaissance de la liste des dépassements projetée à l'écran qui sera soumise au vote.

Elle figure dans le rapport de gestion qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

2.2 compte des investissements

Présentation générale

029. « Immeubles administratifs »

- chauffage à distance à Progens : 131'959 francs
- subvention de la Confédération : 1'500 francs
- subvention cantonale : 1'500 francs

1610. « Défense militaire »

- Stand de tir, remplacement des pièges à balles : 85'894 francs



615. « Routes communales » :

- › Parking de l'école : 5'394 francs
- › Réfection des routes AF, 3^{ème} étape : 23'151 francs
- › Réfection de la route des Petits Crêt et route de la Grange à Brelan : 17'491 francs
- › Eclairage public : 42'500 francs, première partie du remplacement des lampadaires.
- › Contributions des privés pour les routes AF : 14'500 francs

710. « Approvisionnement en eau »

- › taxe de raccordement de ménages privés : 1'111 francs

720. « Traitement des eaux usées »

- › Epuration - taxe de raccordement de ménages privés : 18'975 francs

790. « Aménagement du territoire »

- › Révision du PAL : 2'912 francs

820. « Sentiers didactiques » report :

- › Parking : 818 francs 80. 54'000 francs sont à disposition au budget.

942. « Immeubles patrimoine financier »

- › Chauffage à distance – raccordement : 39'731 francs (sous station de l'ancienne cure de Progens) . Il y a 40'000 au budget.
- › Etude de valorisation des bâtiments : 6'400 francs

Bilan 2024

Monsieur Thierry Vial relève que le bilan est disponible sur le site Internet de la commune. Il ne fait pas de commentaire.

Il n'y a pas de question ou remarque de la part des citoyennes et citoyens.

2.2 Rapport de l'organe de révision

Monsieur Marc Pauchard fait part du rapport de l'organe de révision, soit la Fiduciaire Fiducor, à Marly.

Opinion d'audit

L'organe de révision a effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de La Verrerie, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon son appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

L'organe de révision précise comme habituellement, les prescriptions légales et responsabilités du Conseil communal et de l'organe de révision.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, l'organe de révision atteste qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

L'organe de révision recommande de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels.



2.3. Rapport de la Commission financière

Le Président donne la parole à Monsieur Marc Pauchard, Président de la Commission financière.

Monsieur Marc Pauchard donne connaissance du rapport de la Commission financière. Cette dernière s'est réunie le 15 mai 2025. Les membres de la commission financière se sont réunis afin de procéder aux travaux d'examen et de révision des comptes relatifs à l'exercice 2024. Ces activités de contrôle ont été menées en collaboration avec le responsable communal du dicastère des finances, Monsieur Thierry Vial et de la caissière, Madame Sophie Currat.

Durant cette soirée, ladite commission a passé en revue tous les comptes et comparé les chiffres avec ceux du budget. Monsieur Thierry Vial a commenté spontanément certains points, sa présentation étant toujours très claire et explicite. Comme chaque année, la commission financière relève la qualité et le sérieux du travail du responsable des finances et de notre boursière communale.

Les comptes de résultats sont à nouveau mitigés pour l'année 2024, même si l'excédent de charges est moins conséquent que celui prévu dans le budget, qui était de 242'379 francs. L'année se boucle avec un déficit de 78'795 francs 62.

Les chiffres rouges présentés ce soir nous obligeront sans aucun doute à devoir fixer à la hausse notre taux d'imposition, ceci dans un délai certainement assez rapproché.

Suite à la vérification effectuée par la commission financière et en se basant sur le rapport de l'organe de révision, la commission financière propose aux citoyennes et citoyens présents ce soir d'approuver les comptes de résultats et d'investissements de l'année 2024.

Il n'y a pas de question ou remarque de la part des citoyens.

Approbations

Le Président soumet au vote par main levée l'approbation de la liste des dépassements présentée tout à l'heure (cf. art. 7 du règlement des finances) :

☞ **La liste des dépassements est approuvée à l'unanimité.**

Le Président soumet au vote par main levée l'approbation du compte de résultats :

☞ **Le compte de résultats 2024 est approuvé à l'unanimité.**

Il soumet ensuite au vote par main levée l'approbation du compte des investissements :

☞ **Le compte des investissements 2024 est approuvé à l'unanimité.**

Le Président de l'assemblée remercie Monsieur Thierry Vial et notre administratrice des finances Madame Sophie Currat, ainsi que la Commission financière pour le travail effectué.

M. le Président présente le point suivant :

3. Investissement supplémentaire 2025

3.1 Crédit d'investissement supplémentaire pour l'achat d'une parcelle en bordure de la route communale, aux Aubépins, pour l'arrêt des bus scolaires

M. le président informe qu'avant qu'il y ait la place goudronnée au bas du quartier des Aubépins, il y avait un grand dégagement devant la villa des Aubépins 12, à Grattavache. La commune avait trouvé un arrangement avec le propriétaire pour goudronner une partie de ce dégagement pour l'arrêt des bus scolaires. Ensuite la parcelle a été vendue à plusieurs reprises, puis divisée en deux articles. La parcelle libre rachetée par des citoyens est aujourd'hui en construction.



Actuellement, les bus scolaires effectuent un arrêt en bordure de la parcelle n°1095, sur une zone goudronnée à Grattavache. Cet arrêt, utilisé pour la prise en charge des élèves des quartiers avoisinants, ne repose toutefois sur aucune convention formelle.

Une construction étant en cours sur cette parcelle, le Conseil communal a saisi l'occasion pour engager des discussions avec les propriétaires en vue de régulariser la situation.

Ces derniers ont accepté de céder une surface d'environ 80 m² correspondant à la zone goudronnée, au prix d'achat initial de leur terrain. Cette acquisition permettra de sécuriser durablement l'usage de cette zone pour l'arrêt des bus scolaires.

Le prix d'achat de la parcelle par les propriétaires s'élève à 388 francs/m². Pour une surface de 80 m², le montant total de la transaction s'élève à 31'040 francs.

Afin de couvrir l'ensemble des frais liés à cette opération, le Conseil communal sollicite un crédit de 35'000 francs.

Le projet est financé par les liquidités disponibles en banque.

C'est un quartier qui a du renouvellement, il y a des nouvelles familles avec enfants. L'arrêt des bus scolaires est important. L'espace public s'agrandit avec la route.

Questions des citoyennes et citoyens

Monsieur Charly Monney demande si l'accès à la parcelle en construction passe par la place de bus scolaire. Monsieur le président répond que non, l'accès pour cette villa est aménagé plus haut, depuis la route privée. Actuellement, étant donné les travaux, il y a un arrangement concernant l'arrêt des bus, pour assurer la sécurité des enfants.

Préavis de la commission financière

Monsieur Marc Pauchard donne connaissance du rapport de la Commission financière en informant que lors de la présentation des comptes du 15 mai, Marc Fahrni, Syndic, a présenté le projet d'investissement pour l'achat d'une parcelle aux Aubépins qui est utilisée pour l'arrêt des bus scolaires.

La commission financière émet un préavis positif pour cet investissement.

Approbation

M. le Président soumet le point 3.1 au vote par main levée.

- ➔ **Le crédit d'investissement supplémentaire de 35'000 francs pour l'achat d'une parcelle en bordure de la route communale, aux Aubépins, pour l'arrêt des bus scolaires est accepté par l'assemblée communale à l'unanimité.**

M. le Président passe la parole à Monsieur Yannick Kilchenmann pour le point suivant.

4. Modification des statuts du Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse (SLPP-GV)

4.1 Révision de l'article 14 concernant la composition du comité de Direction

Monsieur Yannick Kilchenmann présente ce point en notant que la modification est minime et que l'objectif est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité de direction et de redéfinir le rôle des préfets.



La présente demande de révision a été approuvée par les délégués du SLPP-GV lors de l'assemblée du 31 octobre 2024. Il est dès lors nécessaire que les législatifs des 27 communes de la Glâne et de la Veveyse se déterminent également sur la modification de l'article 14.

La proposition de révision concerne la composition du comité de direction et plus particulièrement le nombre de personnes représentant les communes des districts de la Glâne et de la Veveyse, hormis les représentant/e/s des chefs-lieux. Ainsi, en cas d'acceptation de cette révision, le nombre de représentant/e par district passe d'un/e à deux, étant précisé que l'un/e des deux serait un/e syndic/que. Le rôle du préfet est modifié en passant d'une voix décisionnelle à une voix consultative, lui donnant la capacité de faire des suggestions et de proposer de nouvelles idées. Il est reconnu comme « force de proposition ».

L'article révisé se présente de la manière suivante :

¹ Le comité de direction est composé de

- a) un représentant désigné par le Conseil communal de Romont;*
- b) un représentant désigné par le Conseil communal de Châtel-St-Denis;*
- c) deux représentants désignés par les communes de la Glâne, dont un syndic;*
- d) deux représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont un syndic;*
- e) l'inspecteur scolaire en Glâne;*
- f) l'inspecteur scolaire en Veveyse;*
- g) le préfet de la Glâne, avec voix consultative et force de proposition;*
- h) le préfet de la Veveyse, avec voix consultative et force de proposition.*

Cette modification entrera en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2025, sous réserve de son adoption par les trois-quarts des voix des communes (art. 113 LCo) et par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Questions et remarques des citoyennes et citoyens

Monsieur Marc Pauchard demande comment seront désignés les représentants des communes de la Veveyse. Monsieur le Président répond que la Conférence des syndicats en parle. Actuellement, le syndic de Remaufens représente la Veveyse, c'est souvent cette commune qui a ce rôle pour le SLPP-GV. Le deuxième membre représentant la Veveyse est Madame Tille, Conseillère communale à Châtel-St-Denis. Si la modification des statuts est acceptée, un représentant des communes de la Haute Veveyse sera nommé comme délégué.

Approbation

M. le Président soumet le point 4.1 au vote par main levée.

- ☞ **La modification des statuts du Service de logopédie, psychologie, psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse est approuvée à l'unanimité.**

La parole est donnée à Monsieur Yannick Kilchenmann pour le point 5.

5. Modification de l'article 28 des statuts de l'association de communes pour le cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)

4.1 Modification de la limite d'endettement à 70'000'000 francs pour les constructions et 500'000 francs pour l'exploitation

Monsieur Yannick Kilchenmann explique les emplacements des bâtiments en question sur le plan projeté à l'écran.

Conformément à l'article 10 al. 1 let. f de la loi sur les communes (LCo), le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation à l'Assemblée la modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV).

L'Assemblée extraordinaire des délégué/e/s du 27 mars 2025 a autorisé l'ASSCOV à engager un montant de 4'000'000 francs pour les diverses prestations d'architecte et d'ingénieurs jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête pour la construction d'un centre de natation et d'une salle de sport triple sur la parcelle RF 448 de la commune de Châtel-St-Denis.



Ces prestations correspondent au développement de l'avant-projet à l'étude détaillée du projet et la procédure de mise à l'enquête. Le crédit d'investissement actuellement estimé pour les prestations d'architecte et d'ingénieurs est basé sur une approche initiale évaluée 49'000'000 francs TTC, pour les bâtiments et pour les aménagements extérieurs à 1'000'000 francs.

Ce crédit d'investissement voté permettra de définir avec plus de précisions l'estimation des coûts pour construire ce futur complexe sportif.

Il convient de noter qu'avec le désenchevêtrement réalisé avec la Commune de Châtel-St-Denis, l'ASSCOV pilote désormais pleinement le projet de piscine, tandis que Châtel-St-Denis conserve la halle triple du Lussy. À terme, la piscine actuelle, devenue insuffisante, sera démolie afin de permettre l'extension éventuelle du COV.

Ce projet de centre sportif ne constitue pas un luxe, mais répond à une nécessité immédiate liée aux besoins éducatifs et sportifs croissants du district. Il offre la solution la plus efficace et durable, permettant d'éviter des coûts inutiles liés au transport et à l'utilisation de piscines extérieures et/ou la construction de nouvelles infrastructures sportives dans les communes, pour compenser l'absence de piscine.

À noter que la piscine actuelle, vieille de plus de 50 ans, est en soins intensifs. Si nous souhaitons éviter une interruption prolongée des cours de natation pour nos élèves, une action rapide est nécessaire.

Durant cette Assemblée des délégué/e/s, une présentation a également été faite concernant l'assainissement et l'agrandissement indispensables du bâtiment Bêta/Univers@lle, inauguré en 2000. En plus de l'assainissement complet du bâtiment, ce projet prévoit la création de cinq nouvelles salles de classe, des salles spécialisées pour l'économie familiale, une salle de musique moderne, une salle des maîtres avec une cafétéria, ainsi que des espaces adaptés aux besoins pédagogiques actuels et futurs.

Avec l'ajout du crédit d'investissement de 4'000'000 francs, le montant des crédits d'investissement votés pour l'ASSCOV est à ce jour de 44'059'424 francs 65.

L'objectif reste d'établir un devis général qui sera présenté cet automne avec une réserve de $\pm 10\%$, afin de demander un crédit d'ouvrage début 2026, pour la réalisation des travaux, à ce jour estimés à 20 millions de francs.

La première étape sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui, soit la modification essentielle des statuts de l'ASSCOV en augmentant la limite d'endettement à 70'000'000 francs, permettra d'emprunter dès 2026 le montant nécessaire à l'assainissement et à l'agrandissement indispensables du bâtiment Bêta/Univers@lle.

En tenant compte de cette dernière estimation, il est obligatoire de revoir à la hausse la limite d'endettement de nos statuts de 2023.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Page 10, article 28 alinéa 2 : le montant de la limite d'endettement passe de 50 à 70 millions. En note de bas de page 10, il est ajouté : 1 Modifié selon la décision de l'assemblée des délégué/e/s du 27 mars.
- Page 13, article 37, un alinéa n° 4 est ajouté et la phrase finale précise : adoptés par l'assemblée des délégué/e/s de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) le 3 mai 2023 et le 27 mars 2025 (révision partielle).
- Art. 28 Limite d'endettement.

² La limite d'endettement est de 70 millions de francs (70'000'000 francs) (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de 500'000 francs pour l'exploitation.

La seconde étape, prévue avant la fin de la période administrative (avril 2026), demandera une nouvelle adaptation de la limite d'endettement, dès que les coûts du futur centre de natation et de la salle de sport triple seront affinés, afin d'inscrire dans les statuts de l'ASSCOV une limite d'endettement adaptée à nos besoins.

Ce futur complexe sportif inclura notamment deux bassins de natation répondant aux besoins des écoles primaires du district et du cycle d'orientation de la Veveyse, ainsi qu'à une utilisation publique élargie.

Monsieur Yannick Kilchenmann relève la nécessité de ces projets pour nos élèves du Cycle d'orientation. Il informe également qu'il est important d'avancer rapidement étant donné le mauvais état de la piscine.



Monsieur le Président explique que tous les bâtiments sont maintenant sur le site du cycle d'orientation et appartiennent aux communes de la Veveyse, tant dit que la tri-salles appartient à la commune de Châtel-St-Denis. Ce n'était pas le cas avant le désenchevêtrement (*nouvelle répartition entre les communes du district et Châtel-St-Denis*). Il note encore que pour l'instant la piscine appartient à la commune de Châtel-St-Denis.

Il ajoute, qu'on aura besoin, dans peu de temps, d'un volume de classes d'école supplémentaires.

Ces investissements feront l'objet d'un referendum obligatoire.

Questions et remarques des citoyennes et citoyens

Monsieur Johan Luisier demande si le projet de construire deux bassins pourra bénéficier à nos écoliers qui n'auront dès lors plus à aller qu'une année sur deux à la piscine, mais chaque année.

Monsieur Yannick Kilchenmann *confirme*.

Madame Marianne Currat demande si l'augmentation de la limite d'endettement doit être acceptée par toutes les communes.

Monsieur le Président répond que non, si deux communes seulement refusent, la modification des statuts sera acceptée.

Monsieur Charly Monney parle du futur emplacement de la salle et de la piscine. Il pense qu'il y aura de gros soucis par rapport à cet emplacement qui est marécageux et craint pour le projet. Il demande s'il est prévu d'effectuer des sondages. Il ajoute que le coût sera aussi plus important.

Monsieur Yannick Kilchenmann rappelle que cet investissement sera soumis au vote. Il informera la commission de bâtisse de l'inquiétude soulevée ce soir par Monsieur Charly Monney.

Monsieur Marc Pauchard informe qu'à d'autres places, les fondations ont été réalisées plus en profondeur dans le terrain pour la stabilité du bâtiment et cette solution fonctionne. Il relève qu'il y a un magnifique complexe sportif au Lussy et que la piscine le complètera.

Préavis de la commission financière

Monsieur Marc Pauchard informe l'assemblée que c'est Monsieur Yannick Kilchenmann qui a présenté ce dossier à la commission financière.

La commission financière émet un préavis positif pour le changement de statuts proposé. Pour rappel, la limite d'endettement passerait ainsi à 70 millions de francs pour les constructions et à 500'000 francs pour l'exploitation.

Monsieur Marc Pauchard profite de la parole qui lui est donnée pour remercier et féliciter l'ensemble du Conseil communal, ainsi que tout le personnel administratif pour le très bon travail et le temps passé au bon développement de notre commune.

Il remercie l'assemblée pour son attention.

Approbation

M. le Président soumet le point 5 au vote par main levée.

- ☞ **La modification de l'article 28 des statuts de l'association de communes pour le cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) passant à une limite d'endettement à 70'000'000 francs pour les constructions et 500'000 francs pour l'exploitation est acceptée à l'unanimité.**

M. le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.



4. Divers

Café de la Croix fédérale

Nos tenanciers, la famille Zengisgöl, sont trois personnes très compétentes, ainsi que leur cuisinier et grâce à leur travail, le restaurant de la Croix fédérale se porte bien.

Les tenanciers avaient signé un contrat de bail pour six ans, au nom de la société Alichan Sàrl. Ils ont informé la commune qu'ils désiraient remettre ce commerce. Le Conseil communal désire respecter leur choix et a accepté leur souhait.

La famille Zengisgöl a présenté un remplaçant pour tenir le café. C'est une personne qui tient déjà plusieurs restaurants. Le Conseil communal lui a demandé de reprendre le bail de la famille Zengisgöl en rachetant la société Alichan Sàrl. Il reste deux ans avant l'échéance de ce contrat, au 31 juillet 2026. C'est en quelque sorte une période d'essai.

La famille Zengisgöl restera pour la transmission du commerce et sera présente pour la saison de la chasse. Le café sera fermé un peu plus longtemps durant les vacances d'été, car nous devons réparer la chape du sol près du four à pizza.

Monsieur le Président souligne que la commune regrette le départ de cette famille, car la cuisine est bonne et la famille est très sympathique.

Question des citoyennes et citoyens

Monsieur Michel Currat demande si on peut faire quelque chose pour la résonnance dans la petite salle.

Monsieur le Président note qu'on avait déjà posé des panneaux. Le Conseil communal en prend note et en discutera.

Gare de La Verrerie

Dernièrement, le Conseil communal a pu prendre connaissance de la présentation des TPF concernant la gare de La Verrerie. Cet investissement sera effectué en 2027 ou 2028.

Les TPF doivent construire des quais pour les personnes à mobilité réduite, c'est une obligation de la loi. Or, on loue une partie du terrain de notre déchetterie au TPF, cette surface sera reprise par les TPF pour les nouveaux aménagements de la gare. De plus, notre déchetterie se trouve en zone agricole, on ne peut donc pas l'améliorer. Elle est située sur le territoire de la commune de Semsales, on ne peut dès lors pas agir quant à une modification de zone et une telle modification n'est pas envisagée par la commune de Semsales.

Il nous faut donc trouver une solution, à noter que pour installer une déchetterie, il faut une zone bleue au PAL. Le seul terrain en zone bleue de notre territoire est l'ancien terrain de foot. Cet emplacement pour une déchetterie n'est pas concevable vu la proximité des villas.

Le Conseil communal a essayé d'obtenir une zone au Plan directeur de la Veveyse, pour notre déchetterie, en face du bâtiment du feu, malheureusement sans succès. A ce jour, nous n'avons pas d'autres alternatives. Le Conseil communal a le devoir de mettre à disposition de ses habitants une déchetterie. Il va donc trouver une solution. Il a reçu une délégation des TPF à ce sujet.

Eoliennes

Dans le PDCant, notre commune fait partie des territoires où des éoliennes pourraient être installées, au lieu-dit l'Esserta, du côté de Sâles. L'avis du Conseil communal est unanime ; il ne veut pas d'éolienne sur notre territoire.

M. le Président relève que le Conseil communal ne sait par contre pas ce que pense la population. Pour être légitime dans ses démarches, il proposera aux citoyennes et citoyens de participer à **une soirée d'information sur les éoliennes le 9 septembre 2025**. Madame Antoinette De Weck (contre ce volet éolien) et une autre personne (pour ce volet éolien) seront invitées aux débats. Les citoyens seront invités à cette séance et feront part de leur vote consultatif.



Monsieur le Président propose à chacune et chacun de noter cette date et de participer à cette séance d'information.

Fête cantonale de lutte : les 1^{er}, 2 et 3 août, devant le bâtiment scolaire à Le Crêt

Voici en bref le programme :

- 1^{er} août : dès 14h00 – Animations – photos et dédicaces d'Alexis Monney - démonstrations de lutte. Pierre-André Page sera notre orateur. Les sociétés de chant et musique se produiront comme chaque année.
- 2 août : fête des jeunes lutteurs
- 3 août : fête des actifs.

En Veveyse

ORP

La Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF) propose de n'avoir plus qu'un seul office de placement pour le sud du canton, à Bulle. Les communes du district de la Veveyse ont réagi à ceci, car elles ne y sont évidemment pas favorables. Monsieur le Président relève que malheureusement, la décision est prise.

Le Messenger

Le journal le Messenger met la clef sous la porte. Le journal La Gruyère a proposé de réserver quatre pages pour notre district dans leur journal.

Les communes de la Veveyse ont aussi reçu une proposition d'un journal du sud vaudois, Vevey-Riviera. C'est le deuxième tirage de Suisse romande qui serait intéressé à reprendre le bassin versant du Messenger. Les communes de la basse Veveyse sont intéressées. Monsieur le Président se demande si pour la Haute Veveyse, les gens seraient intéressés par ce journal, car ils sont plus tournés vers Bulle que Vevey.

Gouvernance de la Veveyse

Nos trois associations ASSCOV- ACV – RSSV génèrent 25 commissions ; trois assemblées des délégués, trois bilans, trois budgets d'investissement, etc.

Quant aux investissements futurs, il y a : la piscine et l'agrandissement du CO ; 140 lits supplémentaires pour les EMS, etc. On aurait plus de 100 millions à investir en Veveyse et on ne peut pas investir autant sans planification générale.

Pour mieux gérer les priorités, l'idée est de regrouper.

Les conseillers communaux de la Veveyse désirent une évolution en Veveyse et ont pensé à trois solutions :

- Une commune unique
- Une ou des fusion à deux : Attalens – Châtel ou à trois ou quatre
Néanmoins, trois conseils communaux pour gérer trois associations n'est pas envisageable.
- Une fusion des trois associations « l'ABMV ». Le RSSV n'est pas favorable à cette idée, car il estime qu'une association telle que le RSSV est déjà énorme à gérer et ne voit pas comment gérer plus grand encore.

Questions et remarques des citoyennes et citoyens

Monsieur Marc Pauchard trouve surprenant que le RSSV ne veuille pas d'une fusion. Il note qu'ils n'ont pas à donner leur avis.

Monsieur le Président relève que c'est une association avec des statuts, chaque association peut voter.

Il informe que l'ACV est encore un peu jeune pour avoir suffisamment d'expérience. Il ajoute qu'il y a énormément de commissions : senior +, tourismesgérées par l'ACV.



Monsieur Marc Pauchard trouve ambitieux de mettre en place cette organisation durant cette période administrative qui se termine bientôt.

Monsieur le Président note que pour l'instant il s'agit juste de savoir dans quelle direction la Veveyse pense aller.

Services sociaux

Il n'y aura plus qu'un service social en Veveyse, aux Misets dans le bâtiment des curatelles. Les services sociaux ont jusqu'en 2028 pour fusionner.

★ ★ ★ ★ ★

M. le Président donne la parole à Monsieur Marc Pauchard

100^{ème} anniversaire de Jean-Tinguely

A Fribourg, il y aura une fête à cette occasion au début juin.

L'Animation villageoise a émis l'idée d'organiser une **fête le 6 septembre 2025**, à La Verrerie. Il y aura une partie officielle, un concert-spectacle, de la restauration, des visites : les pièces que les gens auront mises à disposition seront exposées.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Marc Pauchard relève que cette année il y a un rapport de gestion intéressant. Il propose à tous de le consulter. Il remercie le conseil d'avoir pris le temps de s'y consacrer et d'avoir fait quelque chose de bien.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Michel Currat intervient au sujet du projet éolien. Il demande si le canton prévoit de poser des mâts de mesure sur notre territoire.

Monsieur le Président répond que non.

Monsieur Michel Currat relève qu'il n'y aura peut-être pas d'éolienne.

Monsieur le Président note que c'est important de venir à la séance d'information du 9 décembre 2025.

★ ★ ★ ★ ★

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour leur travail durant l'année écoulée, le personnel de l'administration, de même pour les commissions avec lesquelles le Conseil communal a une bonne communication. Il dit un grand merci à tous les citoyens et citoyennes pour leur confiance envers le Conseil communal.

L'assemblée se termine par des applaudissements.

La séance est levée à 22 heures.

Approuvé le :

La Secrétaire :



Le Syndic :